

CONTRAT DE RESERVATION/EMPLACEMENT CAMPING

Entre, la SARL LA LENOTTE et,

NOM : Prénom : ☎.....

Adresse e-mail :@..... N° portable.....

Adresse : Code postal : Ville :

Participants

Nom :	Prénom :	Date de naiss :
Nom :	Prénom :	Date de naiss :
Nom :	Prénom :	Date de naiss :
Nom :	Prénom :	Date de naiss :
Nom :	Prénom :	Date de naiss :
Nom :	Prénom :	Date de naiss :
Nom :	Prénom :	Date de naiss :
Nom :	Prénom :	Date de naiss :

Animal de compagnie : OUI/NON

Pour un emplacement camping (Caravane, tente ou camping-car) : Du2021 au2021
(Précisez les nuitées ou vous serez présents sur le camping)

Branchement électrique : OUI / NON Location de réfrigérateur : OUI / NON Réservation salon de jardin OUI / NON

Acompte forfaitaire à la réservation : 50,00 € (Par chèque bancaire, virement, chèques vacances)

Par quel moyen avez-vous obtenu nos coordonnées :
(Office de tourisme, Publicité, Internet, Guide, Autre camping, Entourage familial ou professionnel, Etc)

Conditions générales de vente applicables aux emplacements camping

Le campeur reconnaît avoir pris connaissance des tarifs, du dépliant publicitaire, de la description du camping ainsi que tous les autres renseignements qu'il souhaitait obtenir.

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée, sauf accord écrit du camping.

Les messages téléphoniques doivent être confirmés par écrit. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé le paiement intégral du séjour reste exigible.

En cas d'annulation : si c'est le locataire qui annule l'acompte reste acquis au camping sauf s'il arrive à relouer dans les mêmes conditions, si c'est le camping qui annule une indemnité de 50€ du montant du séjour sera reversée au locataire. Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur ou la F.F.C.C. Les conditions d'annulation sont adaptées si elles sont liées à la pandémie dite de la Covid-19. Les acomptes versés seront remboursés si d'aventure le camping était contraint administrativement de ne pas accueillir de public. Par ailleurs, le client sera remboursé ou aura un avoir ou bénéficiera d'un déplacement de séjour s'il était dans l'incapacité d'accéder au camping, du fait de la fermeture des frontières, de la limitation administrative des déplacements ou si un des participants au séjour était touché par la Covid-19, et alors que le camping est autorisé à recevoir sa clientèle.

Le campeur doit être couvert par une assurance responsabilité civile pour tous dommages causés de son fait et il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux intempéries, de bris de glace, de catastrophes naturelles ou de vol.

*Les animaux sont admis (un chien maximum par emplacement) sous réserve d'être vaccinés, tatoués et tenus impérativement en laisse. **Il est interdit de les laisser seuls en l'absence de leur maître.** Les chiens d'attaque ou réputés dangereux sont interdits. Un seul véhicule est autorisé par emplacement, les voitures supplémentaires seront stationnées à l'endroit qui vous sera indiqué à votre arrivée.*

L'accès à la piscine est libre de 9h30 à 19h30 avec slip de bain obligatoire pour des raisons d'hygiène (Short et bermuda formellement interdit). Son accès est sous la responsabilité pleine et entière des parents, les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Les arrivées doivent s'effectuer entre 14h00 et 20h00, en cas d'arrivée tardive le camping devra en être informé pour accord préalable.

Les départs doivent s'effectuer avant midi. En cas de départ après 12h00 une journée supplémentaire sera facturée.

Les visiteurs devront se présenter à la réception dès leur arrivée, le véhicule sera stationné sur le parking à l'entrée.

La circulation des véhicules est interdite dans le camping entre 22h30 et 7h00. Si vous rentrez plus tard, votre voiture sera stationnée sur le parking extérieur à l'entrée.

Le contrat étant conclu à distance, conformément à l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le campeur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

En cas de litige avec le camping, les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes : Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – CCI de Paris), www.cmap.fr, consommation@cmap.fr, : 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS, 01 44 11 95 40

Fait à le :2021

Lu et approuvé,

Signature :